

Les médecins réunis en congrès appuient un système de santé parallèle, privé

19 août 2005
Presse canadienne

EDMONTON (PC) - L'Association médicale canadienne donne son appui à un système de santé parallèle, privé.

Dans un vote historique, les délégués à l'assemblée annuelle de l'association ont décidé mercredi, dans une proportion de deux contre un, que les patients devraient pouvoir avoir recours à une assurance-maladie privée s'ils ne parviennent pas à se faire soigner assez rapidement dans le système public.

C'est une importante volte-face pour l'influent organisme, qui avait toujours appuyé fermement le système public de santé.

Mais les médecins qui ont appuyé la résolution estiment que les listes d'attente constituent un problème urgent, que le système se détériore et qu'il a besoin de l'aide du secteur privé.

La présidente désignée, la docteure Ruth Collins-Nakai, a nié que l'association souscrive à un système de santé privé, comme l'affirment les critiques.

Les médecins canadiens souhaitent avant tout que les patients aient accès rapidement à des soins de qualité, en fonction de leurs besoins, et non de leur capacité de payer, a affirmé la cardiologue spécialisée dans les soins aux enfants. "Les délégués ont clairement dit qu'ils croient que la meilleure solution est de fournir cet accès dans le cadre d'un système public de santé", a-t-elle ajouté.

Elle a rappelé que les médecins ont aussi adopté une liste de périodes d'attente maximale recommandées pour divers services médicaux comme le traitement d'un cancer, de problèmes cardiaques ou le remplacement d'une hanche.

Elle a soutenu que la résolution sur l'assurance privée ne fait que refléter le récent arrêt de la Cour suprême permettant aux Québécois de se tourner vers l'assurance privée s'ils ne parviennent pas à se faire soigner en temps opportun dans le système public.

Représentant les futurs médecins canadiens, le docteur Ben Hoyt, de l'Association canadienne des internes et résidents, avait invité les délégués à ne pas appuyer le recours à l'assurance privée, prédisant que cela conduirait à un système de santé à deux vitesses, "dans lequel les riches pourront s'acheter une place à l'avant de la file, tandis que les pauvres devront souffrir en attendant trop longtemps". Selon le Dr Hoyt, la résolution contredit aussi le principe que l'AMC avait adopté la veille - c'est-à-dire que l'accès aux soins médicaux soit basé sur le besoin, et pas sur la capacité de payer.

Appuyer le recours à l'assurance privée permet aux gouvernements de s'en tirer à bon compte, font valoir des opposants, selon lesquels des milliers de Canadiens ne pourraient se payer une assurance privée, ou n'y seraient pas admissibles.

Les délégués ont par ailleurs adopté une série de résolutions sur la question de la pénurie de médecins au Canada. Le président sortant de l'association, le docteur Albert Schumacher, a dit aux journalistes que le gouvernement et les organismes de réglementation devaient agir rapidement pour augmenter le nombre de médecins et d'infirmières. Le gouvernement pourrait devoir investir 1 milliard \$ de plus pour résoudre cette crise, a-t-il soutenu.

© La Presse Canadienne 2005

Article paru dans Cyberpresse, Canada.com